



Le Conseil canadien du porc fait l'éloge de la décision commerciale des États-Unis

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 17 août 2004

Ottawa (Ontario) – Le Conseil canadien du porc se réjouit de la conclusion du département du Commerce des États-Unis qui stipule que les producteurs de porc canadiens ne reçoivent pas de subventions inéquitables. Cette décision signifie qu'il n'y a aucune raison valable d'imposer des droits compensateurs sur les exportations de porcins sur pied aux États-Unis.

«Nous ne sommes pas surpris de la décision d'aujourd'hui», mentionne Clare Schlegel, président du Conseil canadien du porc. «Nous savons que les producteurs de porc canadiens ne reçoivent pas de subventions inéquitables. Cette décision prouve que les allégations avancées contre le Canada étaient injustifiées».

«Cette décision aura des effets positifs tant sur le Canada que sur les États-Unis», poursuit M. Schlegel. «Nous fonctionnons dans un environnement commercial ouvert et équitable qui a permis à l'ensemble de l'industrie nord-américaine de jouir des exportations et de devenir un chef de file mondial sur les marchés intérieurs et extérieurs.»

L'industrie désire féliciter le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour leurs efforts considérables afin répondre aux questions du département du Commerce des États-Unis au cours de cette enquête. L'industrie canadienne et les gouvernements travaillent ensemble pour défendre activement les intérêts des producteurs de porcs canadiens.

L'industrie canadienne et les gouvernements représentent activement les intérêts des éleveurs de porc canadiens. L'industrie s'attend à ce que le département du Commerce réaffirme cette décision préliminaire lorsque viendra le temps de présenter sa décision finale.

-30-

Relations avec les médias:

Mme Anita DeCoste
Agente des communications
Conseil canadien du porc
(t) (613) 236-9239